



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vendée

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 24/01/2022

L'État soutient les associations et leur développement Nouvelle campagne du Fonds pour le Développement de la Vie Associative - FDVA

Le champ associatif vendéen est dense et dynamique. Grâce au concours de 18 000 salariés et 120 000 administrateurs bénévoles, la Vendée compte près de 14 000 associations actives dans tous les domaines.

Pour soutenir les associations, le FDVA II est reconduit en 2023. L'appel à initiatives départemental est accessible, dès à présent, sur le site internet des services de l'État : http://www.vendee.gouv.fr/fonds-de-developpement-a-la-vie-associative-r880.html

Les priorités de l'appel à initiatives visent à :

- Financer le fonctionnement global d'une association pour favoriser le développement de projets associatifs locaux ;
- Soutenir les acteurs accompagnant les associations au plus près des territoires et/ou financer des projets d'innovation sociale ;

Les orientations spécifiques de la Vendée favoriseront les associations :

- ayant le moins accès aux financements publics (État et collectivités);
- des associations pour lesquelles l'effet levier de la subvention FDVA demandée sera avéré dans leur budget annuel;
- qui renforcent les liens et la mixité sociale en allant vers une diversité de publics ;
- qui mobilisent des bénévoles et regroupent des adhérents ou des bénéficiaires en nombre significatif;
- dont l'action rayonne au-delà des seuls adhérents;
- dont le territoire d'intervention se situe en milieu rural.

Les associations doivent formaliser leur demande de subvention via Le Compte Asso à compter du 23 janvier 2023 sur https://lecompteasso.associations.gouv.fr

Afin d'accompagner les associations dans leur demande de subvention, le réseau des Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA) et le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sont à leur disposition.

Date limite pour les dépôts de demandes de subvention : 6 mars 2023.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél.: 02 51 36 72 00 - Portable: 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement) Mél.: pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - © 🕝 @ 👘 @PrefetVendee

29 rue Delille 85000 La Roche-sur-Yon